



## 37<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE SAINT SAVIN 2 et 3 Juillet 2022

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE Organise les 2 et 3 Juillet 2022 avec le concours du RACING TEAM ESPLANADE,

Une compétition automobile dénommée : 37<sup>ème</sup> Course de Côte Automobile Régionale de SAINT SAVIN. Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2022 coef.1, le Challenge Course de Côte de la Ligue Rhône-Alpes 2022 et le challenge Pierre VIAN 2022 de l'ASA Dauphinoise.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône-Alpes sous le **numéro R 14** en date **du 30 MARS 2022** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 249** en date du **30 MARS 2022**.

#### Organisateur technique

**Nom** : Jean Claude RABATEL, Président du RACING TEAM ESPLANADE

**Adresse** : 253 Chemin des Bottes 38300 NIVOLAS VERMELLE Tel. 06.23.75.62.04

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

##### Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Robert MORANGE	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	En attente	
	Mme Isabelle FAGOT	Licence n°172692
Directeur de Course	M. Pierre BRINDANI	Licence n°2057
Directeur de Course Adjoint	M. Thierry FABRE	Licence n°86560
Directeur de course stagiaire	M. Olivier EHRSAM	Licence n°244194
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. Jean Marc RANCON	Licence n°10485
Commissaires Techniques adjoints	M. Bernard CASSET	Licence n° 56047
	M. Georges SANDELION	Licence n° 245840
Observateur :	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean Claude RABATEL	Licence n°176076

Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Jacqueline LADRANGE	Licence n° 7116
Chargé des Commissaires de route	M. Roland DEMARD	Licence n° 14035
Chronométreurs	ASA CENTAURE	
	ASA CENTAURE	

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le Mardi 28 Juin 2022 à Minuit (le cachet de la poste faisant foi) .

Publication de la liste des engagés le Jeudi 30 juin 2022 à 20 heures.

Vérifications administratives le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h00 à 19h00 et le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h00 à 8h00 à la Salle des Sports de Saint Savin..

Vérifications techniques le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h15 à 19h15 et le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h15 à 8h15 sur le Parking de la Mairie à Saint Savin.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 3 Juillet 2022 à 8h30 au Parc Concurrents.

Briefing des commissaires le Dimanche 3 Juillet 2022 à 7h30 sur la Ligne de Départ.

Essais non chronométrés le Dimanche 3 Juillet 2022 à partir de 8h30.

Essais chronométrés le Dimanche 3 Juillet 2022 à partir de 10h30.

Briefing des pilotes par écrit et remis aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 3 Juillet 2022 à 12h30 au Parc Concurrents.

### **Course**

- 1<sup>ère</sup> montée le Dimanche 3 Juillet 2022 à partir de 13h30.
- 2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 3 Juillet 2022, 15 mn après la fin de la première manche,
- 3<sup>ème</sup> montée le Dimanche 3 Juillet 2022, 15 mn après la fin de la deuxième manche,
- 4<sup>ème</sup> montée le Dimanche 3 Juillet 2022, 15 mn après la fin de la troisième manche et si les horaires le permettent.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le Dimanche 3 Juillet 2022 à la fin de la dernière manche de course, sur le bas de la pré grille à proximité de l'entrée principale.

Remise des prix le Dimanche 3 Juillet 2022 à 19h45 à la salle des Sports de St Savin (si les conditions sanitaires le permettent).

Les concurrents devront être présents à la remise des prix pour retirer coupes et palmarès.

Les chèques seront adressés à leurs récipiendaires dans le courant de la semaine qui suit la course.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Dimanche 3 Juillet 2022 à 8 heures à la Salle des Sports de St Savin.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h00 à 19h00 et le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h00 à 8h00 à la Salle des Sports de Saint Savin.

Vérifications techniques le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h15 à 19h15 et le Dimanche 3 Juillet 2022 de 7h15 à 8h15 sur le Parking de la Mairie à Saint Savin.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault,

Adresse : 155 rue de la Bascule à St Savin.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 66 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Les Titres de participation (licence à la journée) sont autorisés pour les groupes F2000, N/FN/SP, A/FA, GT de série, FC .

Ils seront délivrés aux vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile de moins de 6 mois.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 3 Juillet 2022 à 8h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 3 Juillet 2022 à 8h00 à la Salle des Sports de St Savin.

Le Pesage des voitures, libre ou obligatoire, sera déterminé par les commissaires techniques.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Une démonstration de 8 voitures maximum sera organisée avant chaque montée de course.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

**Toute personne qui désire participer à la 37ème Course de Côte de SAINT SAVIN doit remplir sa demande exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise : [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)**

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** : (<https://engagement.ffsa.org>)

Puis imprimée et envoyée par la poste (**avant le Mardi 28 Juin 2022 à Minuit**) avec **Obligatoirement** le montant des droits d'engagement à :

**ASA Dauphinoise**, Maison Départementale des Sports, 7 Rue de l'Industrie , 38320 EYBENS .

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, **réduits à 170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 130.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

**Les Doubles Montes sont autorisées.**

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif.

Publicité optionnelle sera précisée par additif.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte de Saint Savin a le parcours suivant : D143C de St Savin à Demptézieu .

La course se déroulera en 4 montées dans la limite des horaires autorisés par arrêté préfectoral.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ : D143C**

Pente moyenne : 8,91%

**Modalités de retour au départ sera effectué en convoi à l'issue de chaque montée.**

Parc de départ : D143C

**Arrivée : D143C**

Longueur du parcours : 1500 mètres

Parc d'arrivée : D143C

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Voir article ci-dessus 6.1P.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : D143, chemin du Berthier, D143C.

**Rappel** : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ dans l'ordre décroissant des numéros, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur qui ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être disqualifié de la compétition.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés sur le Parking de la Mairie et Route de la Pisciculture à St Savin .

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivants : **F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, E2SC 1** .

Au sein de chacun de ces groupes, les concurrents partiront dans l'ordre croissant des classes de cylindrée telles que définies à l'article 4, et au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Samedi 2 Juillet 2022 à 8h30 pour le parking de la Mairie et le Samedi 2 Juillet 2022 à 12h30 pour la Route de la Pisciculture.

Les remorques devront être garées sur le parking prévu à cet effet (Cour de l'école), et ne pourront être acceptés sur la D143C.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire, (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés, est situé sur le CV014 (rue des Truitelles).

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications Administratives à la Salle des Sports à St Savin ,
- pendant les essais et la course au parc départ : affichage officiel,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, à la Salle des Sports à St Savin .

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Pré Grille le Dimanche 3 Juillet 2022 de 8h à 18h et le Samedi 2 Juillet 2022 à la Salle des Sports de St Savin de 17h à 19h30.

Téléphone permanence : 06.23.75.62.04

Centre de secours le plus proche :

Lieu : BOURGOIN-JALLIEU et SDIS 38 , Téléphone n° 18 .

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives , sous élargement.

Les commissaires chefs de poste recevront un briefing écrit .

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivants : **F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, E2SC 1**.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

**RECLAMATION** : chèque de 700€ à l'ordre de l'ASA Dauphinoise.

**APPEL** : chèque de 3300€ à l'ordre de la FFSA.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Course de Côte comptant pour la Coupe de France 2022.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

### ARTICLE 10P. PRIX

**Si aucune restriction sanitaire n'est imposée par rapport au COVID 19, la distribution des prix sera la suivante :**

A) Classement général :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
280 €	230 €	200 €	160 €	120 €

B) Classement par groupe :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>1 à 3 partants</b>	80 €		
<b>4 à 14 partants</b>	130 €	80 €	
<b>Si 15 partants et +</b>	130 €	80 €	60€

C) Classement par classe :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b>3 partants et moins</b>	170 €	1 coupe		
<b>4 à 6 partants</b>	170 €	80 €	1 coupe	
<b>7 partants et +</b>	170 €	80 €	60 €	1 coupe

D) Classement général féminin : 1<sup>ère</sup> Dame = 170 €

2<sup>ème</sup> Dame (si plus de 3 partantes) : 80 €

**Coupes** : Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

\* Aux 5 premiers du classement général

\* Aux premiers de chaque groupe et classe

Tous les prix sont cumulables, mais pas les coupes.

Des commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Les chèques seront envoyés dans le courant de la semaine suivant la remise des prix.

**Si des restrictions sanitaires dues au COVID 19 nous sont imposées, la répartition des prix sera réduite de 50% et les coupes seront seulement distribuées aux 5 premiers du classement général et la 1<sup>ère</sup> féminine.**

**La remise des prix se déroulera le Dimanche 3 Juillet 2022 à la Salle des Sports de St Savin à 19h45, si les conditions sanitaires le permettent.**